

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 02 août 2011, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que madame et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Sébastien Belisle, Louis Côté, Yves Dubé et Marcel Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier ainsi que monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme.

Était absent : monsieur le conseiller Richard Mailloux.

2011-101 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2011-102 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Marcel Fontaine et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2011, au montant de 1 083 839,41 \$.

2011-103 Monsieur Denis Lapierre, concepteur, présente aux membres du conseil le nouveau logo de la Municipalité.

Suite à son exposé, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'approuver la nouvelle signature graphique de la Ville de La Sarre telle que présentée.

2011-104 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Sébastien Belisle et résolu d'approuver la soumission de la compagnie 6461069 Canada Inc. (Installations Média-Pub) au montant de 54 678,30 \$, relative à l'acquisition et l'installation d'un panneau d'affichage électronique.

Madame Isabelle D'Amours, conseillère en développement – relation avec le milieu, est par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2011-105 Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'entériner le projet de servitude de tolérance à intervenir entre la Ville de La Sarre et Jacques Bouchard ainsi qu'Herminie Dufour, concernant le 157, 1<sup>re</sup> Rue Ouest. Cette servitude permettra le maintien dans leur situation actuelle, de la galerie et de l'escalier du bâtiment et ce, tant et aussi longtemps que ces empiètements subsisteront.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2011-106 Il est proposé par le conseiller Sébastien Belisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la séance soit levée.

Norman Houde,  
Maire

François Casaubon  
Greffier